

Réorganisation à Bell Labs France : GPEC Only

L'unique dispositif concernant l'emploi en vigueur au sein de Bell Labs France est la GPEC signée en janvier 2016.

Celle-ci ne comprend que des mesures internes et des mesures de mobilité externe **volontaire** : sécurisation de la période d'essai, mise à disposition, ou mécénat, de compétences.

Aucun salarié d'ALBLF ne peut subir de pression ou « d'invitation » à quitter la société.

Contactez vos représentants CFE-CGC si vous avez connaissance de ce genre de situation.

